

DÉPARTEMENT
de la LOIRE

ARRONDISSEMENT
de ROANNE

COMMUNE DE BUSSIÈRES

BUSSIÈRES



Réunion ordinaire du 27 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept du mois d'octobre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Georges SUZAN, Maire.

Etaient présents :

- Monsieur Georges SUZAN
- Monsieur Marcel DUPUY
- Madame Jacqueline BARBIER
- Madame Carmen UBEDA
- Madame Françoise DUBREUIL
- Madame Catherine CHAUSSY
- Monsieur Olivier DAUDENET
- Madame Martine PALAIS
- Monsieur David GALLAND
- Monsieur Sylvain D'HUISSEL
- Monsieur Dominique PLANFORET
- Monsieur Sylvain RAJOT
- Monsieur Valentin CHATRE

Absents excusés : Régine VERTAURE (donne pouvoir à Sylvain D'HUISSEL) - Elodie BERNIER (donne pouvoir à Georges SUZAN) - Catherine ALIAGA (donne pouvoir à David GALLAND) - Jérôme ALLART (donne pouvoir à Catherine CHAUSSY) - Audrey FRADEL (donne pouvoir à Martine PALAIS)

Secrétaire de séance : Sylvain d'HUISSEL

Programme travaux voirie 2024 :

Monsieur le maire de donne la parole à Monsieur Marcel DUPUY. Il informe les membres du conseil municipal que beaucoup de chemins sont en mauvais état. Une sélection a été faite par la commission voirie pour la demande de subvention au département. En plus de ces travaux, des points à temps (entretien de la surface de la chaussée en lui redonnant de l'étanchéité et en limitant la formation des dégradations) qui sont non subventionnables seront réalisés sur 2024 pour environ 10 000€ comme cette année.

Travaux salle paroissiale :

Concernant les travaux de la salle paroissiale, il explique que, outre les travaux financés par l'enveloppe de solidarité (Département), l'isolation de ce bâtiment est également à faire et pourrait bénéficier d'un autre dispositif. D'autres bâtiments pourraient aussi être concernés. Pour l'instant, Monsieur le Maire explique que des informations complémentaires doivent lui être transmises et qu'il ne manquera pas d'en informer les membres du conseil municipal.

Zone d'accélération renouvelable :

M. Le Maire donne la parole à M. Sylvain D'HUISSSEL. Celui-ci explique que La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, adoptée par le Parlement et promulguée le 10 mars 2023, fait de la planification territoriale une priorité. Elle prévoit notamment que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des zones d'accélération favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables. La commune doit statuer d'ici le 31 décembre 2023 sur le choix de ces zones ainsi que sur les types d'énergies qui seront développées.

Ecole :

M. le Maire fait lecture d'un nouveau courrier reçu le 10 octobre 2023 qui rappelle celui de juillet 2023 et qui nous alerte sur la baisse des effectifs.

SIEMLY installation de compteurs d'eau connectés :

Des compteurs d'eau connectés seront installés chez les usagers sans surcoût de janvier 2023 à décembre 2025 selon un déploiement ciblé avec information préalable.

L'objectif est de faciliter le quotidien des abonnés et de leur permettre de réduire leur consommation d'eau. En cas de fuites, l'utilisateur est alerté en temps réel, afin d'agir au plus vite et faire des économies d'énergie. La télérelève permet d'être facturé en fonction des consommations réelles et de ne plus être dérangé par la relève des compteurs.

Pour l'exploitation du service d'eau potable, ils apportent une meilleure performance du réseau, et d'importantes économies d'énergie.

Dispositif « Village d'avenir »

M. le Maire donne la parole à M. Sylvain D'HUISSSEL. Il explique que beaucoup de dispositifs d'aides ont été mis en place par l'Etat mais aucun correspondant aux petites communes rurales comme la nôtre.

« Villages d'Avenir » est le nouveau programme d'accompagnement des collectivités locales qui a été présenté dans le cadre du plan France ruralités. Il vise à fournir un soutien en ingénierie aux communes rurales qui en expriment le besoin. Chaque commune sélectionnée bénéficiera d'un accompagnement individualisé par un chef de projet de l'agence nationale de la cohésion des territoires pour une période de 12 à 24 mois. Le programme est ouvert à toute commune rurale de moins de 3500 habitants qui aura présenté un dossier de candidature complet avant le 15 octobre 2023.

Un dossier a donc été déposé avant cette date, avec comme ambition d'obtenir un appui pour la régénération de 4 emprises foncières : la friche LINDER, l'ancienne amicale laïque, la maison de retraite Jean MONTELLIER, et le théâtre. Concernant la friche LINDER, une étude avait été réalisée il y a 18 mois pour la régénération de cette friche avec une mixité habitat/économie. De même, à plus court terme, une étude est en cours par Loire Habitat sur une éventuelle régénération de ce foncier avec une mixité habitat/commerce.

Vote à bulletin secret :

M. le Maire rappelle les modalités du vote à bulletin secret extrait de l'article L2121-21 du code des collectivités territoriales « Il est voté au scrutin secret : soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation ».

Le prochain conseil est fixé au 1^{er} décembre 2023

Le Maire,
Georges SUZAN



Le secrétaire de séance

